



## INTERNATIONAL NEWS

- **GROUPE TOTAL** : Conclusion d'un contrat avec l'espagnol IGNIS en vue de développer plus de 5 GW de projets solaires en Espagne d'ici 2025



## ECO NEWS

- **DETTE EXTERIEURE** : Le Maroc a réalisé une levée de EUR 1 Md sur le marché international de la dette, dont la moitié à une maturité à 5 ans et l'autre à 10 ans selon la presse économique.
- **TRESOR** : Lancement en date du 24/09/2020 de deux opérations de placement des excédents de trésorerie d'une durée de 1 jour, de montants respectifs de M MAD 200 et M MAD 1 200, aux taux de 1,10% et 1,50% respectivement et de deux autres opérations similaires d'une durée de 5 jours, de montants respectifs de M MAD 3 500 et M MAD 900, aux taux de 1,21% et 1,14% respectivement.



## NOUVELLES DE SOCIETES

- **MANAGEM** : Publication d'un communiqué de presse relatif aux indicateurs à fin juin 2020, affichant :
  - ✓ Un CA en amélioration de +10,1% à M MAD 2 378 ;
  - ✓ Un REX de M MAD 279 contre M MAD -74 au S1 2019 ;
  - ✓ Et, un RNPG de M MAD 98 contre M MAD -139 au 30/06/2020.
- **CMT** : Publication des comptes au S1 2020, faisant ressortir :
  - ✓ Des revenus en repli de -24,4% à M MAD 189,5 ;
  - ✓ Un REX en recul de -51,8% à M MAD 54,1
  - ✓ Un RNPG en dégradation de -54,4% à M MAD 41,6 ;
  - ✓ Et, convocation de ses actionnaires à l'AGE du 26/10/2020 devant notamment statuer sur le transfert du siège de la société.
- **IMMORENTE INVEST** : Publication de ses comptes au S1 2020, faisant ressortir :
  - ✓ Un CA consolidé bonifié de +64,2% à M MAD 29,6;
  - ✓ Un REX en hausse de +68,1% à M MAD 12,6 ;
  - ✓ Et, un RNPG en repli de -32,2% à M MAD 4,9 ;
- **RISMA** : Publication d'un communiqué relatif aux réalisations au 30/06/2020, impactées par les effets de la pandémie et affichant :
  - ✓ Un CA consolidé de M MAD 327 ;
  - ✓ Un EBE consolidé de M MAD 39 ;
  - ✓ Et, un RNPG de M MAD -69.

- **ALLIANCES** : Convocation de ses actionnaires à l'AGE prévue le 27/10/2020 afin de délibérer notamment sur la modification des statuts de la société
- **ARADEI CAPITAL** : Inauguration d'un nouveau retail park SELA PARK TEMARA d'une superficie totale de 20 000m<sup>2</sup> et pour un investissement global de M MAD 300, selon la presse électronique
- **CDG CAPITAL** : Mise à jour annuelle de son programme d'émission de titres de créances négociables pour un plafond de MAD 2,5 Md
- **AIOX LABS** : Lancement avec VALYANS CONSULTING d'une JV dénommée AKUMEN IA, spécialisée dans l'intelligence artificielle et la Big Data

Adresse : Tour BMCE, Rond-Point Hassan II, Casablanca - Maroc  
Tél: 00 212 5 22 43 01 31 / 00 212 5 22 43 01 23 / 00 212 5 22 43 01 45



Siège : 63, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca 20 000 – Maroc  
Tél: 00 212 5 22 64 23 00 – Fax: 00 212 522 48 10 07 / 00 212 5 22 48 09 52  
RC Casablanca n° 77 971  
Autorisation n° 3/26 par l'agrément du Ministère des Finances

Siège : Tour BMCE, Rond Point Hassan II, Casablanca - Maroc  
Bureaux : 63, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca 20 000 – Maroc  
Tél : 00 212 522 42 78 20 - Fax : 00 212 522 27 38 26  
RC Casablanca n° 128905

## DISCLAIMER

En recevant le présent document, le destinataire accepte de manière ferme et irréfragable d'être lié par les termes et limitations ci-après. Le présent document a été préparé et diffusé par les entités et affiliées du Groupe Bank of Africa parmi lesquelles, l'ensemble des entités du Groupe BMCE Capital S.A., (ci-après désignées conjointement, le « **Groupe Bank of Africa** »).

Le présent document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part du Groupe Bank of Africa, en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Elles sont sujettes à des modifications à tout moment et sans préavis, notamment en fonction des fluctuations de marché.

Avant tout investissement dans le produit objet des présentes, le destinataire doit procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations qui lui ont été fournies, à sa propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant s'il le juge nécessaire, ses propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à l'égard des informations historiques; les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Sous réserve du respect des obligations que la loi met à la charge des entités du Groupe Bank of Africa, le destinataire et / ou les destinataires du présent document, déclarent expressément et irrévocablement que les entités du Groupe Bank of Africa, ne pourront nullement être tenues responsable des conséquences financières ou de tous autres préjudices directs ou indirects de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ledit produit ou de l'utilisation quelconque qui sera faite du document. Les entités du Groupe Bank of Africa attirent l'attention du destinataire sur le fait que la valeur de marché des produits peut fluctuer significativement en raison de la volatilité des paramètres de marché et de la valeur des références sous-jacentes. Elle peut, le cas échéant, (i) être nulle et conduire dans cette situation à la perte totale du montant initialement investi, (ii) voire négative (ce qui signifie qu'elle consiste en un montant dû par vous) et conduire à un risque de perte illimitée. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans certaines situations, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Bien que les informations fournies aient été obtenues de sources publiques ou non publiques pouvant être considérées comme fiables, et bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour préparer ce document, le Groupe Bank of Africa n'atteste et ne garantit explicitement ou implicitement ni son exactitude ni son exhaustivité et n'accepte aucune responsabilité en cas d'inexactitude, d'erreur ou omission, y compris en cas de négligence ou d'imprudence. Les éléments des présents documents relatifs aux données de marché sont fournis sur les bases de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les chiffres relatifs aux performances et simulations de performances passées ont trait à des périodes antérieures et ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le présent document a été préparé à l'intention de son ou de ses destinataires. Il est destiné à leur seul usage interne. Ce document s'adresse à des investisseurs avertis aux risques liés aux marchés financiers. Si un particulier venait à être en possession du présent document, il ne devra pas fonder son éventuelle décision d'investissement uniquement sur la base dudit document et devra consulter ses propres conseillers.

Le produit objet des présentes, peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations spécifiques et / ou nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit. En investissant dans ce produit, vous déclarez au Groupe Bank of Africa, que vous êtes dûment autorisé, par votre statut juridique et / ou vos règlements internes, à cette fin et ce, tout au long de la subsistance de votre relation avec l'une quelconque des entités du Groupe Bank of Africa.

Le présent document en ce compris l'ensemble des informations, explications, données, marques, logos, raisons sociales et noms de domaine, etc. sont la propriété exclusive de, ou ont été valablement acquis par, le Groupe Bank of Africa. Il est totalement interdit de copier, modifier, reproduire, republier, distribuer, afficher ou transmettre ce contenu au profit d'une personne de droit privé et/ou de droit public, pour des objectifs lucratifs ou non-lucratifs; et ce indépendamment du support ou du moyen de communication et sans prendre en compte la bonne ou mauvaise foi de la personne réalisant l'une des actions susmentionnées. Ce contenu est pour usage individuel et strictement personnel. Il ne peut servir à une exploitation à objet ou à fin commerciale. Ces interdictions ne peuvent connaître aucune exception, sauf quand les personnes dûment considérées propriétaires des droits de propriété intellectuelle de ce contenu y conviennent.

Toute violation de ces règles fait encourir à la personne qui l'a réalisée les sanctions pénales prévues à ce sujet et les poursuites judiciaires nécessaires au rétablissement des droits des auteurs et au dédommagement de ceux-ci. Tout litige concernant les présentes règles relèvera de la compétence des Tribunaux de Casablanca. »